POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

PREAMBULE

Dans le cadre de ses activités, le groupe BYBLOS est amené à traiter des données à caractère personnel.

La présente politique a pour objet d'informer les personnes concernées des finalités et des modalités de ce traitement ainsi que de leurs droits et définit les engagements du groupe en faveur de la protection des données collectées.

A cet égard, la Direction s'engage à ce que les traitements effectués soient conformes à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 « Pour la confiance dans l'économie numérique », et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne n°2016/679 du 27 avril 2016.

La présente politique est applicable à l'ensemble des filiales du groupe BYBLOS à compter du 2 mai 2025. Elle pourra être modifiée en cas d'évolutions légales, réglementaires, jurisprudentielles et/ou techniques.

SOMMAIRE

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) 1

PREAMBULE 1

SOMMAIRE 2

CHAPITRE 1 – CHAMP D'APPLICATION 3

Article 1.1 – Définitions 3

Article 1.2 – Périmètre 3

CHAPITRE 2 – TRAITEMENT DES DONNEES 4

Article 2.1 – Principes de protection et de conservation 4

Article 2.2 – Salariés et candidats 5

Article 2.3 – Prospects et clients 6

Article 2.4 – Visiteurs internet 7

CHAPITRE 3 – DROITS DES PERSONNES 8

Article 3.1 – Droit d'accès et de rectification 8

Article 3.2 – Droit d'opposition, de rétractation et de limitation 8

Article 3.3 – Droit d'effacement 8

Article 3.4 – Droit de transfert 9

Article 3.5 – Droit d'alerte 9

CHAPITRE 4 – RESPONSABILITE ET CONTACT 10

Article 4.1 – Responsable du traitement des données à caractère personnel 10

Article 4.2 – Délégué à la protection des données 10

Article 4.3 – Comité RGPD 10

CHAPITRE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Article 1.1 – Définitions

Article 1.1.1 – Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel (ou « données personnelles ») sont des informations de portée générale se rattachant à une personne et qui permettent de l'identifier, directement ou indirectement, en tant que telle (nom, prénom, âge, date de naissance, sexe, etc.).

Les données qualifiées de sensibles font parties de ces données personnelles mais désignent celles qui peuvent révéler des informations plus particulières. Elles sont protégées et leur utilisation est limitée à des circonstances très spécifiques.

Sont notamment concernées les données :

- Révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique ;
- Portant sur les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ;
- Relatives à l'appartenance syndicale ;
- Concernant la santé ou l'orientation sexuelle ;
- Génétiques ou biométriques ;
- D'infraction ou de condamnation pénale.

Article 1.1.2 – Traitement

Un « traitement » de données personnelles est une opération, ou un ensemble d'opérations, portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, etc.).

Dans le cadre de ce traitement, les données à caractère personnel peuvent être fournies de plusieurs manières :

- Par la personne concernée et consentante ;
- Par d'autres sources comme des moteurs de recherche d'emploi, réseaux d'emploi, réseaux sociaux, informations de référence ;
- Par les sites internet des différentes filiales du groupe BYBLOS ;
- Par des cookies selon les paramètres du navigateur internet.

Chaque traitement est réalisé en fonction d'un objectif défini préalablement.

Le groupe BYBLOS s'engage à ne pas collecter des données qui n'auraient pas d'intérêt dans le cadre de ses activités.

Article 1.2 – Périmètre

La présente politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs du groupe BYBLOS, à toutes ses parties prenantes (clients, fournisseurs, candidats…) et à tous les utilisateurs de son site internet, citoyens et résidents permanents de l'Espace Economique Européen, quel que soit le mode de collecte ou de traitement (papier, email, voie orale, etc.).

CHAPITRE 2 – TRAITEMENT DES DONNEES

Article 2.1 – Principes de protection et de conservation

Article 2.1.1 – Engagements

Le groupe BYBLOS s'engage pour le respect des droits fondamentaux en matière de RGPD sur la base des principes essentiels suivants :

- Consentement et intérêt légitime et limité dans la collecte des données ;
- Transparence et clarté dans leurs modalités de traitement ;
- Respect des droits individuels (accès, rectification, suppression) ;
- Confidentialité et sécurisation technique des données contre les accès non autorisés, la perte, l'utilisation abusive, la falsification ou la destruction ;
- Analyse et recensement des pratiques.

Il est rappelé que la communication de données sur internet peut présenter des failles et qu'une protection complète des données contre l'accès par des tiers n'est pas possible.

Article 2.1.2 – Durée de conservation

Les données à caractère personnel collectées et traitées sont stockées et conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie et, en tout état de cause, pour la durée éventuellement imposée par une disposition légale, réglementaire, ou de toute autre nature, nationale ou supranationale, à laquelle le groupe BYBLOS est tenu.

Une procédure interne liste les différents délais de conservation applicables en fonction de la nature des données, de la finalité du traitement effectué et du service concerné.

A l'expiration du délai de conservation requis, les données sont détruites.

Article 2.1.3 – Registre des activités de traitement

Un registre des activités de traitement est mis en place au sein du groupe BYBLOS. Il recense l'ensemble des données personnelles collectées, traitées et stockées par ses différents services et précise la finalité poursuivie ainsi que la durée de conservation appliquée.

Il est mis à jour autant de fois que nécessaire par un délégué à la protection des données (cf. article 4.2 ci-après).

Article 2.1.4 – Transmission à des tiers

Les données personnelles collectées et traitées ne sont transmises à des tiers :

- Qu'en cas consentement exprès des personnes concernées ;
- Pour exécuter le contrat conclu avec elles (exemple : Urssaf, services de prévention et de santé au travail et organismes sociaux pour les salariés) ;
- Pour exécuter une obligation légale, réglementaire, ou contractuellement convenue avec elles ;
- Ou pour exécuter la décision d'une autorité judiciaire ou réglementaire compétente.

Il est précisé que certaines activités du groupe BYBLOS sont soumises à des réglementations spécifiques pouvant impliquer ce transfert vers des tiers (exemple : CNAPS pour les activités de sécurité privée).

Article 2.1.5 – Interdiction des décisions automatisées

Chaque personne concernée a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée sur un traitement automatisé uniquement, y compris le profilage, qui produit des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire, sauf lorsque :

- Cela est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat ;
- La décision est prise avec le consentement exprès de la personne concernée ;
- La décision est autorisée par une disposition nationale ou supranationale contenant des mesures appropriées pour protéger les droits et libertés individuels ainsi que les intérêts légitimes de la personne concernée.

Article 2.2 – Salariés et candidats

Données	Finalité(s)	Base légale de la collecte
Identité (nom[s], prénom[s], sexe) Date et lieu de naissance Age Nationalité Coordonnées personnelles (téléphone, email, adresse postale du domicile) Numéro de sécurité sociale Coordonnées bancaires Matricule interne Numéro de carte professionnelle le cas échéant Appartenance syndicale le cas échéant	Gérer la relation contractuelle de travail (existante ou future) dans le respect des obligations légales et réglementaires en vigueur en matière d'emploi Gérer la relation commerciale avec les clients du groupe BYBLOS Assurer la défense des intérêts du groupe BYBLOS cas d'actions ou de réclamations administratives ou contentieuses Réaliser des sondages et des enquêtes de satisfaction Transmettre les actualités du groupe BYBLOS	Poursuite des intérêts légitimes du groupe BYBLOS conformément aux finalités mentionnées Exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles à la demande de la personne concernée ou en application d'obligations légales ou réglementaires Consentement de la personne concernée

Article 2.3 – Prospects et clients

Données	Finalité(s)	Base légale de la collecte
Identité (nom[s], prénom[s], civilité) Fonctions Coordonnées professionnelles (téléphone, email, adresse postale du client) Echanges et actions commerciales Réponses à des enquêtes de satisfaction et des sondages	Développer la clientèle du groupe BYBLOS Proposer des services Gérer la relation commerciale (existante ou future) dans le respect des obligations légales et réglementaires en vigueur Réaliser la facturation et son suivi Réaliser des audits et des contrôles internes Assurer la défense des intérêts du groupe BYBLOS cas d'actions ou de réclamations légales ou contentieuses Réaliser des sondages et des enquêtes de satisfaction Transmettre les actualités du groupe BYBLOS	Poursuite des intérêts légitimes du groupe BYBLOS conformément aux finalités mentionnées Exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles à la demande du client ou en application d'obligations légales ou réglementaires Consentement de la personne concernée

Article 2.4 – Visiteurs internet

Données	Finalité(s)	Base légale de la collecte
Identité (nom[s], prénom[s]) Coordonnées (téléphone, email, adresse)	Traiter la demande de contact formulée par la personne concernée Gérer les outils de communication et les systèmes d'information du groupe BYBLOS Mesurer l'audience et l'utilisation du site internet afin d'optimiser l'expérience utilisateur et la qualité du contenu fourni Etablir des statistiques afin d'améliorer l'organisation et les services du groupe BYBLOS	Poursuivre les intérêts légitimes du groupe BYBLOS conformément aux finalités mentionnées Sécurisation des systèmes d'information Consentement de la personne concernée

CHAPITRE 3 – DROITS DES PERSONNES

Article 3.1 – Droit d'accès et de rectification

Toute personne peut demander, à tout moment, si des données à caractère personnel la concernant sont traitées par le groupe BYBLOS. Dans la positive, la personne concernée peut demander des informations sur ces données (cf. article 4.2 ci-après pour les modalités).

Ce droit d'accès peut porter sur les éléments suivants :

- Catégories de données collectées et traitées et origine le cas échéant ;
- Finalités du traitement ;
- Destinataires des données ;
- Durée de conservation envisagée ou applicable ;
- Droit de rectification ou d'effacement des données ;
- Droit à la limitation du traitement ;
- Droit d'opposition au traitement ;
- Droit de recours auprès d'une autorité de contrôle ;
- Existence d'une décision automatisée.

Dans le cadre de sa demande, la personne concernée peut solliciter la rectification d'une donnée qui s'avérerait erronée ou modifiée.

Article 3.2 – Droit d'opposition, de rétractation et de limitation

Chaque personne concernée peut s'opposer au traitement de ses données personnelles ou demander la limitation du traitement effectué (cf. article 4.2 ci-après pour les modalités).

Le groupe BYBLOS ne traitera alors pas (ou plus) ses données, sauf motif légitime impérieux pour lequel le traitement serait nécessaire, obligation légale ou réglementaire imposant ce traitement, ou nécessité d'exercer ou de défendre des droits en justice.

Chaque personne concernée peut également révoquer son consentement. Auquel cas, la légalité du traitement des données effectué sur la base du consentement jusqu'à lors n'est pas affectée par la révocation.

Enfin, chaque personne peut déposer une réclamation auprès des autorités compétentes.

Article 3.3 – Droit d'effacement

Chaque personne concernée peut demander la suppression des données personnelles la concernant ayant été collectées et traitées (cf. article 4.2 ci-après pour les modalités).

Les données sont immédiatement supprimées si l'une des conditions suivantes est remplie :

- Leur conservation n'est plus nécessaire au regard de la finalité poursuivie ;
- La personne a révoqué son consentement ;
- La suppression est nécessaire au respect d'une obligation légale ou réglementaire, nationale ou supranationale, à laquelle le responsable du traitement est soumis.

Et sauf si la durée de conservation imposée par une disposition légale, réglementaire, ou de toute autre nature, nationale ou supranationale, que le groupe BYBLOS doit respecter n'est pas échue.

Article 3.4 – Droit de transfert

Chaque personne concernée peut demander la communication de ses données à caractère personnel dans un format électronique couramment utilisé (cf. article 4.2 ci-après pour les modalités).

Elle peut également en demander la transmission à un tiers, soit un autre responsable de traitement, à condition de donner son consentement exprès.

Article 3.5 – Droit d'alerte

Toute personne qui constate une violation, de quelle que nature que ce soit, des droits et libertés des individus en matière de protection des données personnelles peut alerter le délégué à la protection des données désigné par le groupe BYBLOS (cf. article 4.2 ci-après).

La Direction s'engage à informer les personnes concernées ainsi que l'autorité nationale de protection des données (CNIL) dans les plus brefs délais et à mettre en œuvre les mesures de protection correctrice appropriées.

CHAPITRE 4 – RESPONSABILITE ET CONTACT

Article 4.1 – Responsable du traitement des données à caractère personnel

Le responsable de la collecte et du traitement des données personnelles au sens du droit français et du RGPD est : BYBLOS GROUP, sis 1 allée des Ecureuils, 69380 LISSIEU.

Article 4.2 – Délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données (DPO) désigné par le groupe BYBLOS conformément à la réglementation en vigueur est Monsieur Thomas BOISSON, Responsable du Système d'Information (contact : BYBLOS GROUP, 1 allée des Ecureuils, 69380 LISSIEU).

Article 4.3 – Comité RGPD

Afin d'accompagner le DPO dans ses missions et d'en assurer efficacement la mise en œuvre collégiale, le groupe BYBLOS a constitué un comité, dit le « comité RGPD », en charge de :

- Veiller au respect du cadre légal et réglementaire ;
- Superviser la conformité des pratiques du groupe à ce cadre ;
- Évaluer et atténuer les risques ;
- Traiter les demandes relatives à la protection des données, coordonner les actions en cas de violation et gérer les éventuels incidents ;
- Sensibiliser et former le personnel aux bonnes pratiques.

Le comité RGPD est composé de plusieurs membres représentant les différents services du groupe, dont le DPO.

Il est le contact des personnes concernées et des autorités, notamment de protection des données, pour les questions concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel.

Toute demande ou réclamation doit être effectuée :

- **Soit par courrier à l'adresse :** BYBLOS GROUP, Comité RGPD, 1 allée des Ecureuils, 69380 LISSIEU ;

- **Soit par email à l'adresse :** comite.rgpd@byblos-group-holding.com.

Afin de renforcer la sécurité, le comité contactera la personne effectuant une requête afin de s'assurer qu'elle en est bien l'auteur et de vérifier son identité.

En cas d'exercice du droit de rectification, d'opposition, de rétractation, de limitation et/ou d'effacement, le comité informera les services concernés des données impliquées.